

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY
Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part aux délibérations : **12**
Date de la convocation : 28 mars 2009
Date d'affichage : 15 mai 2009

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
-oOo-

SEANCE DU 2 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VAUTIER Noël, Maire.
Etaient présents : BEUST Pierre, BUREAU Laurent, GOSSET Françoise, HERICHER Jean-Louis, LANDEMAINE Delphine, LEGOUPIL Colette, LE PELLEY Yves, LEREVEREND Christian, THOBIE Guy, TOISON Christine, VIENNE Gérard.

Absents excusés : Stéphane NICAISE
Nathalie OUTIN

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des invitations qu'il a reçues pour deux (2) vernissages d'expositions : l'une à Avenay le samedi 4 avril pour « l'Art en Campagne », l'autre au collège d'Evrecy le jeudi 30 avril.

Par ailleurs, il lui fait savoir que le nouveau bail de location du logement communal a été signé le 1^{er} avril et que le locataire est cautionné par son employeur.

Jean-Louis HERICHER informe que l'assemblée générale de l'association « Le Théâtre du Fay » se tiendra mercredi 22 avril à 20h30 à la salle des anciens.

DELIBERATIONS

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2008 du budget communal.

Par dix (10) voix pour et une (1) abstention, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve ledit compte administratif qui révèle un excédent final de 73 331,69 €.

Puis Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2008 du lotissement communal.

A l'unanimité, par onze (11) voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve ledit compte administratif qui révèle un excédent final de 1,70 €.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les comptes de gestion 2008 du budget communal et du lotissement communal arrêtés par le Trésorier de Caen Banlieue-Ouest, comptable de la commune, Monsieur le Maire certifiant que les montants des titres recouverts et des mandats émis sont conformes à ses écritures d'ordonnateur.

CAUTIONS LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur et madame BROSSEAU Benoît, locataires du logement communal situé 3 rue de la poste, l'ont quitté le 11 mars 2009. L'état des lieux, dressé le 12 mars 2009, en leur présence, par Monsieur le Maire et signé par les deux parties, précise le bon état général de propreté du logement. Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de reverser intégralement aux locataires sortants la caution d'un montant de 1 500 €, correspondant au montant de deux loyers comme mentionné dans le bail de location du 19 janvier 2007.

Puis le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'encaissement de la caution de 700 € correspondant au montant d'un loyer, conformément à la nouvelle réglementation et comme stipulé dans le bail de location des nouveaux locataires, monsieur MOREL Mehdi et mademoiselle MONTEIL Mélanie, qui a pris effet le 1^{er} avril 2009 (voir délibération du 6 mars 2009).

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

En vue du reversement et de l'encaissement des cautions de location du logement communal suite au changement de locataires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal 2009 comme suit :

- en dépenses, transfert d'un crédit de 800 €, au sein de la section d'investissement, du compte 21758 (autres installations, matériel et outillage techniques) sur le compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) et vote d'un nouveau crédit de 700 € à ce compte ;
- en recettes, vote d'un nouveau crédit de 700 € au compte 165 de la section d'investissement.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : PARTICIPATION COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Maire d'Evrecy l'informant que le conseil municipal de cette commune a décidé de réclamer aux communes du secteur d'intervention du psychologue scolaire du Réseau d'Aides Spécialisées Evrecy -Aunay sur Odon une participation financière aux frais de fonctionnement de cette structure mise en place en 2008. Cette participation, basée sur les dépenses de fonctionnement du réseau de l'année précédente, est calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de chaque commune concernée à la dernière rentrée scolaire. Les dépenses de fonctionnement de 2008 s'élèvent à 1 605 € pour un nombre total d'élèves de 1 438 à la rentrée scolaire 2008. La commune de Sainte-Honorine-du-Fay comptant 183 élèves, sa participation s'élève à 204,25 €.

Cette dépense étant obligatoire, le Conseil Municipal ne peut que confirmer cette participation de la commune pour laquelle un crédit estimatif de 205 € a été voté au compte 6554 (contribution aux organismes de regroupement) de la section de fonctionnement du budget communal 2009, participation instaurée définitivement pour la durée de ce service.

SALLE POLYVALENTE

Le choix de l'enduit extérieur se fera mardi 7 avril : trois (3) projections différentes seront faites par l'entreprise de maçonnerie ; une préférence de l'ensemble des conseillers municipaux présents se révèle sur plaquette (ton orangé) ; plusieurs conseillers devant être absents mardi, il est suggéré de recueillir l'avis de quelques habitants.

Le choix du carrelage pour cuisine, sanitaires, entrée, petite salle ... est fait ce jour : la majorité qui se dégage est pour un modèle ton beige. Il est précisé que la grande salle sera équipée d'un parquet.

Jean-Louis HERICHER redemande un local de rangement, d'environ 1,50m x 3m, pour les décors de l'association «Le Théâtre du Fay » ; il précise qu'il a déjà formulé cette demande à plusieurs reprises mais que, jusqu'à présent, rien n'est prévu ; il ajoute que peuvent aussi être envisagés des placards pour les différentes associations.

Monsieur le Maire et Christian LEREVEREND présentent succinctement la documentation qu'ils ont respectivement obtenue au salon Ouest Collectivités des 1^{er} et 2 avril derniers concernant le mobilier.

Laurent BUREAU demande que soient étudiés dès maintenant les tarifs de location de la salle.

Ces trois (3) points seront abordés lors de la réunion de la commission des « bâtiments » qui est fixée au lundi 4 mai 2009 à 18h30 à la mairie. Il est décidé de demander auparavant des modèles de rideau et d'autres propositions de fourniture de mobilier.

Christian LEREVEREND déplore à nouveau que des récupérateurs d'eau de pluie ne soient pas prévus pour les toilettes et l'arrosage des parterres. Gérard VIENNE va évoquer le sujet à la réunion de chantier du mardi 7 avril afin que l'installation en soit envisagée.

AMENAGEMENT TERRAINS : LOGEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des projets de promoteurs de logements locatifs et informe que deux (2) d'entre eux se sont engagés à fournir leur projet respectif pour le 15 avril. Jean-Louis HERICHER demande également celui d'un troisième promoteur pour la même date. Christian LEREVEREND demande une démarche environnementale dans les projets.

Pierre BEUST suggère d'envisager éventuellement la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et Colette LEGOUPIL celle des dépendances d'une ancienne ferme en logements pour personnes âgées.

AMENAGEMENT DU BOURG

Jean-Louis HERICHER fait savoir que Fabrice MOUSSEL, dont la proposition a été signalée au Conseil Municipal le 6 mars dernier, demande que lui soit procuré un fond de plan afin d'établir gracieusement un avant-projet sommaire de l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire et Delphine LANDEMAINE, qui ont participé à une réunion relative au diagnostic « périmètre d'accessibilité des handicapés » dans le cadre de l'intercommunalité, relatent succinctement les échanges des participants concernant les avant-projets d'aménagement de la R.D.36 dans la traversée du bourg (ainsi que des Etablissements Recevant du Public). Ils informent que les travaux, dans le cadre du « périmètre d'accessibilité des handicapés », à la charge des communes, seront obligatoires en 2012.

En conclusion, une réunion de la **commission « aménagement et urbanisme »**, informelle jusqu'à présent, est fixée au mardi 21 avril à 20h30 à la mairie pour étudier une esquisse d'aménagement du bourg et les projets des promoteurs de logements locatifs.

QUESTIONS DIVERSES

Laurent BUREAU suggère l'octroi d'une aide de la commune aux habitants qui investissent dans des travaux liés aux énergies renouvelables (panneaux solaires, récupérateurs d'eau, par exemple) ; Christian LEREVEREND informe que la Région vient d'accorder des aides supplémentaires pour la réalisation de ces travaux et suggère un système solaire d'éclairage pour le nouvel abribus. Ces propositions sont à étudier par la commission de « l'environnement ».

Colette LEGOUPIL et Christian LEREVEREND signalent que, dans le cadre de la semaine du développement durable, un repas « bio » a été servi au restaurant scolaire.

Yves LE PELLEY fait remarquer qu'un élément de l'ossature en bois apparente de l'école maternelle est en train de plier.

Laurent BUREAU déplore l'état de la V.C. n°2 entre la Tocque et la Jalousie, que les trous rendent dangereuse, ce qui va être signalé à la communauté de communes par Guy THOBIE, l'entretien de la voirie étant devenue une compétence communautaire.

Jean-Louis HERICHER informe que, route du Hom, les tampons des regards de visites des réseaux n'ont pas été relevés après la réfection de chaussée par la communauté de communes. Monsieur le Maire signale qu'il a fait un courrier à ce sujet à la communauté de communes, Guy THOBIE ajoutant qu'un devis a été établi pour ces travaux.

Laurent BUREAU suggère que la partie agrandie de l'ancienne salle des fêtes, avec armature, soit utilisée comme local pour les associations mais Monsieur le Maire rétorque que l'avis défavorable de la commission de sécurité concerne l'ensemble de la salle. Laurent BUREAU propose aussi la vente du parquet, bien qu'il soit peint sur 5 ou 6 m² ; certains conseillers font remarquer que, s'il est démonté, il va certainement partir en lambeaux. Il a par ailleurs constaté que les plateaux et tréteaux de l'ancienne salle des fêtes, qui devaient être détruits en raison de leur mauvais état, sont toujours remis aux particuliers quand ils louent des tables.

Christian LEREVEREND propose l'achat de râteliers « range-vélos » à installer devant la mairie ; il possède une documentation qu'il a obtenue au salon Ouest Collectivités, qu'il remet à Guy THOBIE . Il signale par ailleurs le vol de plantes et arbustes sur la tombe d'un ancien administré et demande qu'un avis soit affiché au cimetière interdisant tout vol sur les tombes par respect des défunts.

Gérard VIENNE fait part des remarques de parents précisant que le personnel de la cantine oblige les enfants à manger. Laurent BUREAU rapporte aussi les propos tenus lors du dernier conseil d'école élémentaire au sujet d'une discipline jugée un peu trop stricte à la cantine : pas le droit de bouger ni de parler ; il rappelle qu'il a déjà été envisagé, lors de conseils d'écoles élémentaire et maternelle, la mise en place, mais sans suite, de conseils, soutien ou formation du personnel, peut-être stressé en fonction des effectifs importants. Christine TOISON demande que soient revues les règles à respecter et leurs limites. Colette LEGOUPIL informe que l'établissement d'un nouveau règlement intérieur est en cours avec la participation de l'association de parents d'élèves et suggère de proposer aux parents et conseillers municipaux de constater sur place les conditions de déroulement des repas.

COMMUNICATION

Jean-Louis HERICHER demande la parution du budget 2009 dans Ouest-France (Monsieur le Maire et madame LEGOUPIL vont proposer aux conseillers ce qu'ils auront préparé). Une réunion de la commission « communication » est fixée au mardi 28 avril à 20h30 à la mairie pour la préparation du prochain bulletin municipal.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL est fixée au vendredi 15 mai à 20h30 à la mairie.

La séance est levée à minuit

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

N. VAUTIER